
C.C.A.S.
de
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



APPEL À CANDIDATURES

COMMUNE DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Avis de renouvellement des membres nommés au Conseil d'administration du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes lance un appel à candidatures afin de mobiliser de nouveaux membres issus de la société civile pour siéger au sein de son Conseil d'administration.

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12), pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant précisé que celle-ci doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans le département ;
- Ne fournissant pas de biens ou de services au CCAS et n'entretenant aucune relation de prestation avec celui-ci ;
- Ne faisant pas partie du Conseil Municipal.

Associations concernées :

- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Associations de retraités et de personnes âgées ;
- Associations de personnes en situation de handicap ;
- Associations familiales, désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Toute personne qualifiée, non élue, participant à des actions à caractère social sur la commune, qu'elle soit bénévole, associative ou professionnelle, peut également présenter sa candidature à titre individuel.

Après examen des candidatures reçues, les membres seront nommés par Madame le Maire et Présidente du C.C.A.S.

Les candidatures devront être déposées en mairie, au bureau du CCAS, au plus tard le 10 avril 2026.

Le Maire
Sylvie LAMARQUE

